



POLITIQUE  
DE L'INSTITUT  
CANADIEN  
DES URBANISTES

# CONCERNANT LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

« L'influence de l'homme sur le système climatique est clairement établie et, aujourd'hui, les émissions anthropiques de gaz à effet de serre sont les plus élevées jamais observées. Les changements climatiques récents ont eu de larges répercussions sur les systèmes humains et naturels. »

– Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), cinquième Rapport d'évaluation  
« Changements climatiques 2014 – Rapport de synthèse Résumé à l'intention des décideurs », p. 2.



INSTITUT CANADIEN  
DES URBANISTES

CANADIAN INSTITUTE  
OF PLANNERS

[cip-icu.ca/ChangementClimatique](http://cip-icu.ca/ChangementClimatique)



# 1. DECLARATION

L'institut canadien des urbanistes (ICU) est d'avis que les effets de ces changements ont et continueront d'avoir des incidences sur tous les aspects de sa mission consistant à assurer un avenir durable et à créer de meilleures collectivités.

# 2. FONDEMENT DE CETTE POLITIQUE

« On peut avancer avec un degré de confiance très élevé que depuis 1750 les activités humaines ont eu pour effet net de réchauffer le climat. Depuis cette période, sous l'effet des activités humaines, les concentrations atmosphériques de CO<sub>2</sub>, de méthane (CH<sub>4</sub>) et d'oxyde nitreux (NO<sub>2</sub>) se sont fortement accrues; elles sont aujourd'hui bien supérieures aux valeurs de glace portant sur de nombreux millénaires. »

– GIEC, *Bilan 2007 des changements climatiques – Rapport de synthèse (quatrième Rapport d'évaluation)*, «Résumé à l'intention des décideurs», p. 5.

Organisme professionnel représentant 6,300 urbanistes de partout au Canada, l'ICU est convaincu que le rôle des urbanistes est vital pour aider le Canada et le monde à réagir aux défis des changements climatiques. Dans l'exercice de leur profession, les urbanistes informent

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat utilise les définitions suivantes :

**ATTÉNUATION** : intervention humaine pour réduire à la source les émissions de gaz à effet de serre ou augmenter le stockage des gaz (puits).

**ADAPTATION** : ajustement des systèmes naturels ou humains relativement à des dérèglements climatiques présents ou futurs ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter les possibilités bénéfiques.

**Bon nombre d'options d'adaptation et d'atténuation s'offrent à nous pour faire face au changement climatique, mais aucune d'entre elles n'est à elle seule suffisante.** L'efficacité de leur mise en œuvre est tributaire des politiques et de la coopération à tous les niveaux, et elle peut être favorisée par des mesures intégrées qui conjuguent l'atténuation et l'adaptation à d'autres objectifs sociétaux. »

les collectivités et apprennent d'elles. Ils tissent des liens entre les décideurs politiques, les résidents, les promoteurs immobiliers et d'autres professionnels.

Les membres de l'ICU doivent faire référence à la section 1.3 du **Code de conduite professionnelle de l'ICU** :

« **La responsabilité de l'urbaniste en ce qui a trait à l'intérêt public** – Les Membres devront reconnaître le fait que les décisions en matière d'urbanisme sont interreliées et les conséquences de ces dernières sur l'environnement naturel et humain. »



## 3. ÉNONCÉ – BUT ET OBJECTIFS

L'institut canadien des urbanistes adhère à la politique suivante concernant les changements climatiques.

### BUT

En reconnaissant notre part de responsabilité envers les générations futures quant à la conservation de cette planète et de ses habitats, l'Institut canadien des urbanistes s'est donné comme mandat de responsabiliser ses membres dans la lutte contre les effets du changement climatique.

### OBJECTIFS

Pour atteindre ce but, l'ICU se donne les objectifs suivants :

- ◆ **Accroître la capacité** des urbanistes à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter aux plans local, national et international.
- ◆ **Enrichir les connaissances des urbanistes** au sujet des changements climatiques, des mesures d'atténuation et des stratégies d'adaptation.
- ◆ **Sensibiliser ses membres** et leurs collègues étrangers, les autres professionnels et le grand public aux liens qui existent entre l'urbanisme et les changements climatiques.
- ◆ **Tisser des réseaux** de professionnels pour appuyer des solutions collaboratives pour répondre aux défis des changements climatiques.



## 4. ORIENTATION DE LA POLITIQUE<sup>1</sup>

L'ICU donne son aval aux mesures suivantes pour s'assurer que les urbanistes contribuent à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique :

1. L'ICU défendra les actions liées aux politiques en matière de changement climatique, tant au Canada qu'à l'étranger.
2. L'ICU s'assurera que ses membres aient accès à la meilleure information scientifique possible sur le changement climatique, dans un langage intelligible.
3. L'ICU habilitera ses membres à tenir compte du changement climatique dans l'exercice de leur profession et dans les recommandations qu'ils formulent afin de :
  - a) Réduire au minimum le risque et les effets cumulatifs des événements météorologiques extrêmes;

<sup>1</sup> Le texte original a été modifié afin d'abrégé cette section. Veuillez consulter la politique initiale émise en 2009 ici : [cip-icu.ca/ChangementClimatique](http://cip-icu.ca/ChangementClimatique).

- b) Protéger les ressources naturelles et les habitats;
  - c) Éviter les effets nocifs sur la santé publique;
  - d) Doter nos collectivités d'une capacité de résilience;
  - e) Tirer profit, dans la mesure du possible, des mesures d'atténuation et d'adaptation.
- 4.** L'ICU verra à approfondir les connaissances et à développer un savoir faire chez ses membres sur le plan de l'adaptation et de l'atténuation afin de réduire au minimum les effets nocifs sur nos collectivités.
- 5.** Pour atteindre les objectifs 3 et 4, l'ICU appuiera ses membres en :
- a) Commandant des travaux de recherche appliquée
  - b) Appuyant des projets de démonstration
  - c) Recommandant et faisant connaître les pratiques exemplaires
  - d) Développant des ressources pédagogiques pour l'apprentissage professionnel continu et pour le milieu universitaire
- 6.** L'ICU travaillera étroitement avec les établissements

d'enseignement postsecondaire pour les aider à inscrire le changement climatique dans leurs programmes.

- 7.** L'ICU travaillera de concert avec Environnement Canada et Ressources naturelles Canada pour obtenir et diffuser des données fiables, développer des outils d'application et des techniques d'atténuation qui soient à la disposition de ses membres.
- 8.** L'ICU publiera un bulletin de rendement afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre de cette politique.



INSTITUT CANADIEN  
DES URBANISTES

CANADIAN INSTITUTE  
OF PLANNERS